

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2023**

Date de convocation :

25.02.2023

Date d'affichage :

20.03.2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 18
Présents : 11
Absents : 3
Absents excusés : 4
Votants : 13
Procurations : 2

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

Etaient présents : MM. Xavier GAYAT, Patrice BOUTTIER, M^{me} Martine DODIER, MM. David DECIRON, Guillaume GASNIER, M^{me} Carole LEGROS, M. Gilles LESÈVE, M^{mes} Aurélie PIRON, Maryvonne RENAUDIN, Blandine LALLIER.

Loïc THÉRIAU arrivé à 20h45.

Absents : M. Dominique CHARPENTIER, M^{mes} Nadège CHARRIER, Dorothée GAUTHIER.

Absents excusés : MM. Dominique FILLEUL qui donne procuration à M. Xavier GAYAT, M. Jérôme ESNAULT qui donne procuration à M. Patrice BOUTTIER, M^{me} Eliane KNOPS, Sylvie LENÈGRE.

M^{me} Aurélie PIRON a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M^{mes} Ghislaine COUTANT, Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe.

En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter une question à l'Ordre du Jour, concernant une demande de subvention concernant les travaux de notre église :

- ✓ « Bâtiment historique » proposée par le Conseil Départemental.

Accord lui est donné de la part de l'ensemble des membres présents.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 02 FÉVRIER 2023 :

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 02 février 2023.

2 - BUDGET :

2.1. Examen et approbation du Compte de Gestion 2022 - Assainissement :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget assainissement de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le compte de gestion de l'Assainissement :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.2. Approbation du Compte Administratif 2022 - Assainissement :

M^{me} Maryvonne RENAUDIN, Adjointe au Maire, présente :

- Le compte administratif 2022 de l'assainissement :
Ce dernier fait apparaître en fonctionnement, un excédent de 59 813,46 € et un excédent en investissement de 1 315,83 €.

Après examen, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve les comptes administratifs 2022 de l'assainissement.

2.3. Affectation du Résultat d'Exploitation 2022 - Budget Assainissement :

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le compte administratif 2022 « ASSAINISSEMENT », adopté en conseil municipal ce jour,

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT AU 31/12/2020	PART AFFECTE A L'INVEST ^{NT} EN 2021	RESULTAT AU 31/12/2021	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INV ^{NT}	2 243,70		-927,87	1 315,83	D 0 R 0	0	1 315,83
FON ^{CT}	66 070,44	0	-6 256,98	59 813,46	0		59 813,46

- Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	59 813,46
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) = besoin de financement.	0,00
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).	59 813,46
Total affecté au c/1068 :	0,00
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement.	0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve ces propositions.

2.4. Vote du budget « assainissement » 2023 :

Le budget 2023 de l'**assainissement** est adopté à l'unanimité des membres présents. Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- ✓ Section d'exploitation : 139 813,46 €
- ✓ Section d'investissement : 111 727,29 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve ces propositions.

2.5. Renouvellement de la convention de découvert :

Cette question est reportée au Conseil Municipal du 06 avril 2023, en même temps que le vote du budget « Commune » 2023.

2.6. Vote des Subventions :

Monsieur Gilles LESEVE, Maire-adjoint présente le travail élaboré par la commission « Sports & Loisirs » et propose des montants de subventions issues de différents critères définies de façon à être plus égalitaire et impartial entre chaque structure.

Afin d'éviter un dérapage budgétaire, le montant total des subventions Communale, Cantonale et du Collège est plafonné à hauteur de 20 000,00 €. Les montants de chaque association seront donc proratisés en fonction du mode de calcul. Ceci ne concerne pas les associations communales tel que la Coopérative Scolaire, le réseau de bibliothèque et radio Prévert.

Après étude et débat des subventions pour les associations communales, cantonales et hors commune, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte ces propositions.

Tableaux des montants alloués en annexe 1.

2.7. Budget C.C.A.S. - Information :

Pour information, M^{me} Maryvonne RENAUDIN, Adjointe au Maire, présente :

- Le compte administratif 2022 du **Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)** :
Ce dernier fait apparaître en fonctionnement, un excédent de 1 978,39 €.

2.8. Débat d'Orientation Budgétaire :

Concernant la fiscalité, en 2022 la municipalité n'a pas augmenté son taux de taxe foncière.

La base foncière a augmenté de 3,4 % et elle augmentera de 7,1 % en 2023. Ce qui signifie que même sans revalorisation communale du taux de la taxe, une hausse mécanique de la fiscalité (+7,1 %) s'opérera.

Au 1er janvier 2023, l'endettement de la commune par habitant s'élève à 1 383 €. Cette année un emprunt se terminera, ce qui dégagera une capacité de remboursement d'annuité d'emprunt d'environ 8 000 € sur le budget 2024.

Pour tous compléments d'information, vous pouvez vous reporter au document de la **Direction Générale des Finances Publiques** joint avec la convocation.

Le dernier rapport INSEE nous mentionne une population légale au 1^{er} janvier 2020 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 de 1 660 habitants (1 634 population municipale et 26 comptée à part). La DGFIP s'appuie sur une population pour 2021 de 1 687 habitants.

Les principales dépenses d'investissement proposées sont :

- ✓ Les études du cabinet Léo CANY pour la réouverture de notre église,
- ✓ Les VRD (Voirie et Réseau Divers) lors des travaux Sarthe Habitat de de l'ancienne gendarmerie,
- ✓ La modernisation (passage en led) du parc lumineux communal,
- ✓ Réhabilitation du local « Crédit Agricole »,
- ✓ Les études avec l'appui du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, il s'agit d'une association d'utilité publique qui soutient la qualité de l'environnement et qui a accompagné la municipalité dans le début du projet de réhabilitation du centre-bourg) concernant :
 - La création d'un lotissement lieu-dit « Près du Bourg » (parcelles Section),
 - L'aménagement de la cour de la mairie,
 - La désartificialisation de la cour de l'école du « Bord de l'Aune ».

Une alerte est toutefois renouvelée concernant les coûts de l'énergie. Pour les compteurs jaunes (> 36 kVa) principalement (vestiaires du foot, cantine scolaire, salle des fêtes et le gymnase) déplafonnés par rapport au compteur bleu (< 36 kVa) capés à 15 % par l'état, le risque est de tripler, voir quadrupler la facture.

3 - C.C.S.S. : MISE EN PLACE D'UNE OPAH (OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT) - TRANSFERE EN PARTIE DE NOTRE COMPETENCE LOGEMENT ET CADRE DE VIE :

Dans le cadre de la mise en place d'une OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) à l'échelle du territoire communautaire, soit les 19 communes composant l'intercommunalité Sud Sarthe, un pilotage général de cette convention va être assuré par l'EPCI.

Dans le cadre de ce pilotage général, la commune de PONTVALLAIN délègue une partie de sa compétence « logement et cadre de vie » à l'intercommunalité Sud Sarthe, pour la durée de la convention OPAH sur le territoire, soit la période 2023-2028 (5 ans), lui permettant ainsi de :

- Décerner les aides aux travaux pour les propriétaires occupants et les bailleurs ;
- Animer le dispositif ;
- Solliciter les subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et du Département de la Sarthe, et de tout partenaire financeur potentiel dans le cadre de cette opération ;
- Pouvoir traiter avec un prestataire externe le suivi-animation sur le territoire de ladite opération.

Perspectives de financement de l'OPAH - Enveloppes prévisionnelles :

- Fonctionnement : 16 345,00 €/an pendant 5 ans,

Financement envisagé : FPIC ou Attribution de Compensation suite au transfert d'une partie de la compétence « Habitat ». La participation de la commune de Pontvallain s'élèverait à 1 479,93 €

- Investissement : 73 300,00 €/an pendant 5 ans,
Financement envisagé : Fonds de concours investissement versés par les communes au prorata du nombre de dossiers réalisés, pourra être mise en place à compter de 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 6 voix POUR, 0 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS :

- **ACCEPTE** le transfert en partie de notre compétence logement et cadre de vie,
- **PREND ACTE** de la mise en place d'une OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) à l'échelle du territoire communautaire.

4 - STEP (STATION D'ÉPURATION DES EAUX DE PONTVALLAIN) - TRAVAUX 2023 :

Monsieur Patrice Bouttier, Adjoint au Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de notre délégataire de la nécessité de la réalisation de travaux sur notre Station d'Épuration des Eaux usées.

Il s'agit de la mise en conformité machines :

Mise en conformité machines		Prix unitaire (€ HT)	Qté(s)	Total (€HT)
INSTALLATION ARRÊT D'URGENCE AVEC RELAIS DE SÉCURITÉ DANS ARMOIRE EXISTANTE				
	Forfait	913,80 €	4	3 655,20 €

DISPOSITIF DE SEPARATION D'ÉNERGIE				
INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE COUPURE DE PROXIMITÉ				
	Forfait	711,00 €		0,00 €
REPLACEMENT DE SECTIONNEURS NON CONDAMNABLES				
	Forfait	450,00 €	0	0,00 €

PROTECTEURS				
POSE DE PROTECTEURS/GRILLE DE PROTECTION / CARTER				
	Forfait	469,00 €		0,00 €
POSE ET CÂBLAGE D'INTERRUPTEUR DE SÉCURITÉ EN SÉCURITÉ POSITIVE				
	Forfait	594,00 €	0	0,00 €

RÉALISATION FOLIO / MODIFICATION AUTOMATISME				
	Unité	483,00 €	4	1 932,00 €

TOTAL :	5 587,20 €
----------------	-------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition de VEOLIA, notre Délégué de Service Publique en charge de la Station d'Épuration des Eaux usées de Pontvallain,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous actes afférents à cette affaire.

5 - « LES HERPINIÈRES » : PARCELLE D 277 - ACQUISITIONS / RÉGULARISATION :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'en 1969 la partie du Chemin Rural n° 16, dit des « Herpinières », débouchant sur la route départemental RD n° 78, dite route de Sarcé, a été dévié lors d'un remembrement entre agriculteurs locaux.

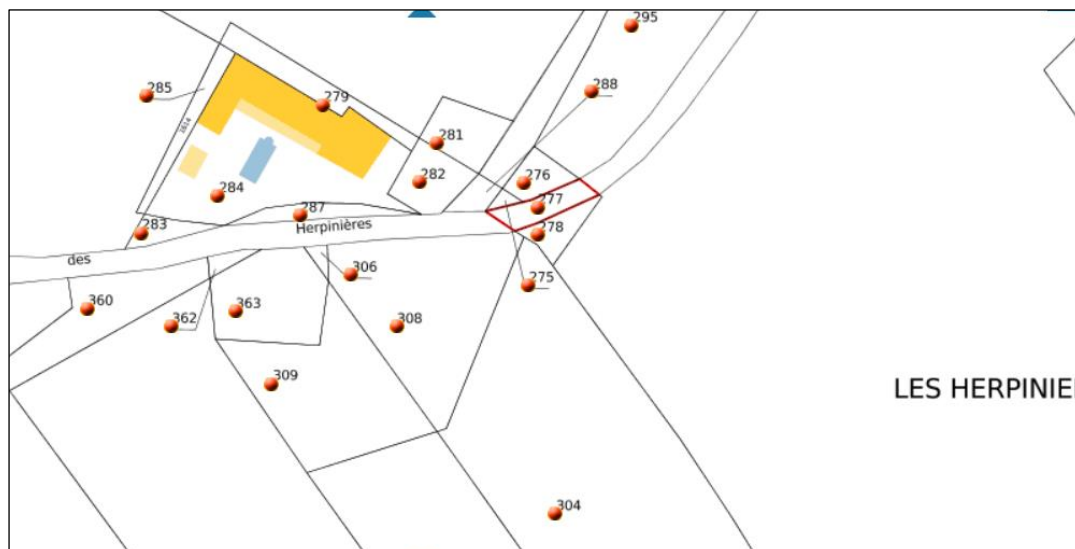
La parcelle D277 d'une superficie de 107 m² et faisant partie intégrale du Chemin Rural (cf. plan ci-dessous) n'a pas été régularisé et appartient toujours aux consorts Fontenay de Pontvallain (72510).

Monsieur Paris, agriculteur à Mansigné (72510) souhaite acquérir les terrains de M^{me} Fontenay.

Il convient donc de régulariser cet oubli en faisant l'acquisition de ladite parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Autorise** monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition au prix symbolique de 15,00 € de la parcelle D 277 d'une superficie totale de 107 m².



9 - QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire fait part à l'ensemble des conseillers d'une demande pour l'installation d'un commerce type « Coccimarket » d'une superficie de 400 m². La demande est intéressante, mais la problématique rencontrée est le fait que nous n'avons pas de site disponible. Demandons-nous une modification du PLUi ?

- **Proposition de réorganisation des commissions :**

Monsieur David DECIRON, Conseiller Municipal propose la réorganisation de certaines commissions. Il nous fait part de sa démission de certaines commissions et propose la création d'une nouvelle commission.

Par ailleurs, M. David DECIRON souhaite se retirer des commissions « Embellissement » et « Affaires Scolaires ». Il souhaiterait par ailleurs créer une commission « Santé ».

L'ensemble du Conseil approuve cette initiative qui démontre un certain dynamisme au sein de l'équipe municipale :

Rapporteur : MM. David DECIRON, Xavier GAYAT.

Conseillers Municipaux : M^{mes} Aurélie PIRON / Eliane KNOPS

Membre Extérieur : M^{mes} Béatrice BELLE, Hélène BRANGER, Emilie DOURNOVON, Yveline TRIBALEAU

- **O' Paradis Des Chiens :**

Monsieur Dorian LEMONNIER résidant à Pontvallain au lieu-dit « Cadran Bleu » présente son projet de pension canine, parcours d'agility, parcours de détente, refuge et élevage canin (Bouvier Bernois et Jack Russel) qu'il souhaiterait réaliser et développer sur la commune.

Pour cela, il demande s'il serait possible de mettre à disposition les parcelles communales inexploitées au lieu-dit « Les Marais » (E459, E60, ... par exemple).

Après étude du projet et discussion, le conseil municipal à l'unanimité ne voit pas d'inconvénient de la mise à disposition de ces parcelles pour exercer son activité. Il précise également que le prêt sera sans compensation jusqu'à réalisation de bénéfice, et cela pour au moins un an.

- **Dates à retenir :**

- ✓ Commission « Affaires Scolaires » : le 04 avril à 18 h
- ✓ Conseil d'école mardi 21 mars à 18 h 45,
- ✓ Cérémonie de fin des combats en Algérie le dimanche 19 mars,
- ✓ Génération Mouvement organise « Questions pour un Après-Midi », le mercredi 15 mars et un concours de belote le vendredi 24 mars,
- ✓ Prochain Conseil municipal prévu le 30 mars à 20h30, « Vote du budget ».

Séance levée à 23 h 10.
Le Maire,

Pour approbation,
Le secrétaire de séance,

TARIFS		2020	2021	2022	2023
CONCESSIONS CIMETIERE					
TRENTENAIRE (renouvelable)		250 €	250 €	300 €	350 €
CINQUANTENAIRE (renouvelable)		350 €	350 €	400 €	450 €
CONCESSIONS COLOMBARIUM					
RENOUVELABLE 15 ANS		350 €	350 €	350 €	400 €
RENOUVELABLE 30 ANS		600 €	600 €	600 €	650 €
RENOUVELABLE 50 ANS		800 €	800 €	800 €	850 €
TARIFS REPAS CANTINE					
Repas Enfant		3,40 €	3,40 €	3,40 €	3,70 €
Repas Adulte		5,50 €	5,50 €	5,50 €	6 €
TARIFS ASSAINISSEMENT APPLICABLES AU 1ER JUIN 2021					
BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT		2 000 €	2 000 € *	2 000 € *	2 000 € *
<i>* : avec paiement d'une part supplémentaire d'un maximum de 2 000 € si dépassement pour travaux.</i>					
SURTAXE ASSAINISSEMENT		1,25 €	1,25 €	1,25 €	1,25 €
PRIX ABONNEMENT ASSAINISSEMENT		36 €	36 €	36 €	36 €
MATERIEL					
130 CHAISES (à l'unité)		0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €
STANDS (hors commune)		25 €	25 €	25 €	25 €
STANDS (association communale)		5,60 €	5,60 €	5,60 €	5,60 €
BARRIERES (hors commune à l'unité)		0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
PECHE					
Carte pour la saison (1 ligne) commune et hors commune		25 €	25 €	25 €	25 €
Ticket à la journée (1 ligne) gratuit pour les enfants de - de 16 ans commune et hors commune		2,50 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €
Location plan eau (empoissonnement par le loueur)		150 €	150 €	150 €	150 €
DROIT D'EMPLACEMENT					
La journée		80 €	80 €	90 €	100 €
PHOTOCOPIES					
A 4	noir & blanc	0,20 €	0,20 €	0,20 €	-
	couleur	0,30 €	0,30 €	0,30 €	-
A 3	noir & blanc	0,40 €	0,40 €	0,40 €	-
	couleur	0,50 €	0,50 €	0,50 €	-

SALLE DES FETES DE PONTVALLAIN - TARIFS « ÉTÉ » (du 15/04 au 15/10) - APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2023 -

		GRANDE SALLE 310 m ²		PETITE SALLE 105 m ² « EN COMPLEMENT »		PETITE SALLE 105 m ² « SEULE »		PLUS CUISINE	PLUS VAISSELLE
		COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE		
BALS CONCOURS DE CARTES SPECTACLES CONCERTS	ASSOCIATION	140	350	70	175	100	175	Compris	0,05 €
REPAS DANSANT	ASSOCIATION	210	450	70	175			Compris	0,05 €
	PROFESSIONNEL	400	600	70	200				
MARIAGE	PARTICULIER	260	500	70	200	100	300	Compris	0,05 €
	2 ^{ème} Jour	130	250	35	100	50	150		
REPAS	ASSOCIATION	170	400	35	200	100	200	Compris	0,05 €
	PROFESSIONNEL	340	650	70	250	170	300		
	PARTICULIER	220	450	70	250	100	300		
VINS D'HONNEUR GALETTES REUNIONS	ASSOCIATION	70	200			35	200	Compris	0,05 €
	PARTICULIER	90	200			50	200	Compris	
VENTE COMMERCIALE	PROFESSIONNEL	400	700			200	400		

- ❖ **CAUTION : 750 €** (même en cas de gratuité).
- ❖ REUNION FORMATION : **60 €/jour** pour la grande salle et **40 €/jour** pour la petite salle.
- ❖ Propositions gratuites pour animations à caractères social ou culturel - Bourse aux vêtements - Expositions non commerciales.
- ❖ Gratuit pour coopérative scolaire et foyer du collège - Forfait nettoyage si recette.
- ❖ PENALITE / FORFAIT NETTOYAGE : GRANDE SALLE : **80 €** - PETITE SALLE : **60 €** - LES 2 SALLES : **100 €**
- ❖ Locations "privées" (mariages, anniversaires, ...) => assurances obligatoires.
- ❖ Sacs poubelles : 5 €.

SALLE DES FETES DE PONTVALLAIN - TARIFS « HIVER » (du 15/10 au 15/04) - APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2023 -

		GRANDE SALLE 310 m ²		PETITE SALLE 105 m ² « EN COMPLEMENT »		PETITE SALLE 105 m ² « SEULE »		PLUS CUISINE	PLUS VAISSELLE
		COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE		
BALS CONCOURS DE CARTES SPECTACLES CONCERTS	ASSOCIATION	190	400	95	200	125	200	Compris	0,05 €
REPAS DANSANT	ASSOCIATION	260	500	95	200			Compris	0,05 €
	PROFESSIONNEL	450	650	95	225				
MARIAGE	PARTICULIER	310	550	95	225	125	325	Compris	0,05 €
	2 ^{ème} Jour	180	300	60	125	75	175		
REPAS	ASSOCIATION	230	450	60	225	125	225	Compris	0,05 €
	PROFESSIONNEL	390	700	95	275	195	325		
	PARTICULIER	270	500	95	275	125	325		
VINS D'HONNEUR GALETTES REUNIONS	ASSOCIATION	120	250			60	225	Compris	0,05 €
	PARTICULIER	140	250			75	225	Compris	
VENTE COMMERCIALE	PROFESSIONNEL	450	750			225	425		

- ❖ **CAUTION : 750 €** (même en cas de gratuité).
- ❖ REUNION FORMATION : **60 €/jour** pour la grande salle et **40 €/jour** pour la petite salle.
- ❖ Propositions gratuites pour animations à caractères social ou culturel - Bourse aux vêtements - Expositions non commerciales.
- ❖ Gratuit pour coopérative scolaire et foyer du collège - Forfait nettoyage si recette.
- ❖ PENALITE / FORFAIT NETTOYAGE : GRANDE SALLE : **80 €** - PETITE SALLE : **60 €** - LES 2 SALLES : **100 €**
- ❖ Locations "privées" (mariages, anniversaires, ...) => assurances obligatoires.
- ❖ Sacs poubelles : 5 €.